



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2524

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE) dans la région de Bobo pour le projet d'amélioration du service décentralisé d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 7 villages de la Commune de Houndé au Burkina Faso**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2524

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE) dans la région de Bobo pour le projet d'amélioration du service décentralisé d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 7 villages de la Commune de Houndé au Burkina Faso**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'Association pour le développement des adductions d'eau potable (ADAE) dans la Région de Bobo est une association de la société civile au Burkina Faso à but non lucratif créée par des professionnels du secteur de l'eau en avril 2000 à la suite d'un vaste programme hydraulique réalisé dans l'ouest du pays. Elle est membre du Conseil national de l'eau (CNE) au Burkina Faso. Ses actions sont de :

- développer une capacité de maîtrise d'ouvrage locale en matière d'eau potable et d'assainissement des communes rurales et urbaines,
- favoriser l'émergence et le renforcement de structures d'accompagnement,
- accompagner les efforts des pouvoirs publics,
- animer un partenariat Sud-Sud et Sud-Nord dans les champs d'actions de l'ADAE.

Le projet présenté par cette association s'inscrit dans la dynamique des relations de coopération décentralisée entre la Commune de Saint Fons et la Commune de Houndé, une des communes urbaines du Burkina Faso, dont l'origine remonte à novembre 2007, et concrétisées depuis 2009 à travers la délibération de la Commune de Saint Fons portant sur un partenariat axé sur l'eau, l'assainissement et les transports. Le protocole de collaboration a récemment été signé, lors d'une mission des élus de Houndé à Saint Fons, le 24 juin 2010.

La Commune de Houndé propose un projet qui vise l'amélioration de ses services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la planification communale sectorielle, puisqu'il constitue une proposition de mise en œuvre de la phase prioritaire 2010-2012, pour laquelle des besoins conséquents en investissements ont été identifiés et planifiés par les acteurs communaux. Le plan communal de développement sectoriel (PCD-AEPA) de la Commune de Houndé présente un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 59,10 % et un taux d'accès à l'assainissement pour ce même milieu de 0 %.

L'objectif global du projet est le renforcement du service local d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, dans 7 villages de la Commune urbaine de Houndé, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement et aux principes de la décentralisation. Il s'agit de réhabiliter 12 forages équipés de pompes à motricité humaine existants non fonctionnels, de réaliser 2 blocs de 4 cabines de latrines dans 2 écoles primaires de la Commune, et de réaliser 7 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine et de superstructures.

Le projet est évalué à un total de 200 720 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 60 000 €.

Lors de sa séance du 27 janvier 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 45 000 €, Veolia Eau apportant 15 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'amélioration du service décentralisé d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 7 villages de la Commune de Houndé au Burkina Faso,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 45 000 €, au titre de l'année 2011, à l'Association pour le développement des adductions d'eau potable dans la région de Bobo (ADAE) dont le siège est situé 01 BP179 Bobo Dioulasso 01, secteur 8, avenue du Gouverneur Faïdherbe au Burkina Faso,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association ADAE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 674 200 - opération n° 2197.

4° - **La recette** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2011 - compte 748 000 - opération n° 2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.